

SOCIAUX

2023





ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Note	Montant Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Frais de R&D		42 780	30 295	12 485	12 841
Logiciels, Brevets		14 959	13 293	1 667	2 362
Fonds de commerce		-		-	168
Frais de R&D Immobilisations incorporelles en cours		14 698		14 698	14 423
Autres immobilisations incorporelles en cours		4 249		4 249	2 814
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.1				
Terrains		882		882	882
Constructions		11 220	7 968	3 252	4 177
Installations techniques, matériels et outill.		23 511	19 667	3 844	4 207
Autres immobilisations corporelles		3 832	2 466	1366	1 450
Immobilisations en cours		1574	-	1574	1 780
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2				
Participations	4.2	67 489	18 501	48 988	48 898
Créances rattachées à des participations	4.2	253 423	25 143	228 280	99 440
Autres titres immobilisés	4.2	13 915	9 099	4 816	6 498
Autres Immobilisations financières		3 482	1140	2 342	2 190
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		456 014	127 571	328 442	202 129
STOCKS ET EN COURS	5				
Matières premières		39 871	1 0 0 5	38 866	50 269
En cours de biens		2 481	-	2 481	13 475
Produits finis		12 503	763	11 740	17 903
Marchandises		11 818	1207	10 611	10 326
Avances et acomptes versés		1 037	-	1 037	713
CREANCES					
Créances clients	6	145 751	43 093	102 658	110 303
Autres créances	7	22 147	3 647	18 500	133 645
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		185	-	185	273
Instruments financiers	8	2 660	-	2 660	1 620
Disponibilités		17 572	-	17 572	13 615
COMPTES DE REGULARISATION	8				
Charges constatées d'avance	8	2 046	-	2 046	1520
TOTAL ACTIFS COURT TERME		258 071	49 715	208 356	353 662
Ecarts de conversion actifs	8	2 194	-	2 194	2 567



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	10	4 078	4 078
Primes d'émission		3 753	3 753
Réserve légale		448	448
Report à nouveau et autres réserves		88 264	34 054
RESULTAT		5 668	54 211
Subventions d'investissement			1
Provisions réglementées	2.2	506	781
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	102 718	97 326
Provisions pour risques		6 297	10 929
Provisions pour charges		3 519	2 967
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	9 816	13 896
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	13.1	268 312	261 786
Acomptes reçus		9 353	193
Dettes fournisseurs	14	60 529	70 653
Dettes fiscales et sociales	14	8 290	7 995
Dettes sur Immobilisations		-	-
Autres dettes	14	58 210	78 079
COMPTES DE REGULARISATION	8	-	-
Produits constatés d'avance	8	3 724	8 391
TOTAL DETTES		408 419	427 098
Ecarts de conversion passifs	8	15 380	18 419
Diff.Eval.Inst.Tréso Passif	8	2 660	1 620
TOTAL PASSIF		538 993	558 358
(1) Don't à maine allum ann 200 0014/C			

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an : 229 981K€



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	15	320 207	246 666
Production stockée		(17 113)	16 240
Production immobilisée		6 715	7 134
Subvention d'exploitation		341	292
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 067	11 697
Autres produits	18	14 584	9 025
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		328 801	291 054
Achats de marchandises		22 439	20 781
Variation de stocks de marchandises		(226)	(2 729)
Achats de matières premières		191 253	187 863
Variation de stocks de matières premières		11 046	(13 036)
Autres achats et charges externes		67 371	59 847
Impôts et taxes		3 213	2 836
Salaires		31 509	30 648
Charges sociales		13 032	12 923
Dotations aux amortissements des immobilisations	4	9 775	9 731
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		8 664	1 361
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	1 889	2 206
Autres charges	18	5 801	19 511
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		365 768	331 940
RESULTAT D'EXPLOITATION		(36 967)	(40 886)
Produits financiers de participations		21 153	99 131
Intérêts et produits financiers similaires		23 626	8 326
Reprises de provisions financières		11 336	1 622
Différences positives de change		8 243	10 546
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		64 358	119 625
Dotations aux amortissements et provisions financières		6 200	8 328
Intérêts et charges financières		16 078	6 942
Différences négatives de change		11 317	9 077
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	2
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		33 594	24 349
RESULTAT FINANCIER	19.1	30 764	95 276
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(6 203)	54 390
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		563	546
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 004	7
Reprises sur provisions		4 823	2 680
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 390	3 232
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 057	2 178
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 320	381
Dotations exceptionnelles aux provisions		151	4 668
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 528	7 227
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19.2	7 862	(3 995)
Impôt sur les sociétés	20	(4 009)	(3 816)
RESULTAT NET		5 668	54 211

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - AG	CTIF	2
BILAN - PA		3
COMPTE D	DE RÉSULTAT	4
NOTE 1 -	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
NOTE 2 -	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	7
2.1	Immobilisations incorporelles	7
2.2	Immobilisations corporelles	8
2.3 2.4	Immobilisations financières Stocks et en-cours	9 10
2.5	Créances et dettes	10
2.6	Conversion des opérations en devises	10
2.7	Valeurs mobilières de placement	10
2.8	Instruments FINANCIERS	10
2.9	Provisions Provisions	11
2.10 2.11	Résultat d'exploitation Résultat financier	12 12
2.11	Résultat exceptionnel	12
NOTE 3 -	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	12
NOTE 4 -	IMMOBILISATIONS	13
4.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	13
4.2	Immobilisations financières	14
4.3	Mouvements sur actions propres	15
4.4	Liste des filiales et participations	16
NOTE 5 -	STOCKS	17
NOTE 6 -	CREANCES CLIENTS	18
NOTE 7 -	ECHEANCE DES CREANCES	18
NOTE 8 -	COMPTES DE REGULARISATION	18
NOTE 9 -	CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR	19
9.1	Charges à payer	19
9.2	Produits à recevoir	19
NOTE 10 -	CAPITAUX PROPRES	19
NOTE 11 -	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES	20
NOTE 12 -	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20
NOTE 13 -	EMPRUNTS	21
13.1	Emprunts auprès des établissements de crédit	21
13.2	Echéancier des emprunts et dettes financières diverses	22
	ECHEANCE DES DETTES	22
	CHIFFRE D'AFFAIRES	23
	TRANSFERTS DE CHARGES	23
NOTE 17 -	INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES	23
	AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	23
	RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER	24
19.1	Résultat financier	24
19.2		24
	REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
	SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	25
	INTEGRATION FISCALE	25
	SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS	26
	ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 26
24.1 24.2	Engagements liés au crédit-bail Autres engagements donnés	26 26
	ENGAGEMENTS REÇUS	26 27
	EFFECTIF MOYEN	27
	EXPOSITION DE LA SOCIETE ALI DISOLIE DE CHANGE	28 28



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

UNE ANNEE 2023 MARQUEE PAR UN NIVEAU RECORD D'ACTIVITE ET LE RETOUR A UNE MARGE OPERATIONNELLE COURANTE POSITIVE.

Porté par la croissance du 1er semestre, le marché mondial de la nacelle aura atteint son plus haut niveau jamais enregistré en 2023. Haulotte Group SA affiche un chiffre d'affaires annuel de 320 M€ en 2023, en hausse de +30% (à taux de change constant) par rapport l'année précédente, tiré par la forte croissance des volumes vendus, en particulier en Amérique du Nord, et l'impact positif des augmentations de prix de ventes.

Le résultat d'exploitation s'établit à (37)M€ en 2023, soit -12% des ventes.

Le Groupe n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble de ses ratios bancaires pour la période de décembre 2023 et partiellement pour juin 2024, il a soumis une nouvelle demande de waiver pour ces 2 périodes, acceptée par le pool bancaire, en date du 12 mars 2024. Sur la base de ses perspectives de croissance de chiffres d'affaires et d'EBITDA, le groupe anticipe de respecter les ratios non couverts par le waiver à compter de juin 2024.

Haulotte conserve les leviers opérationnels et des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie des 12 prochains mois.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 2 - METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et au règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformement aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices comptables,
- Permanence des méthodes comptables d'un excercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du côut historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité.

Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans

Frais de développement

Les frais de développement sont présentés en immobilisations incorporelles s'ils respectent les conditions précises d'activation.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise.
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est alors réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

La valeur nette comptable des frais de développement est inscrite dans la réserve indisponible des capitaux propres.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :`

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

• Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables. Il s'agit essentiellement des amortissements sur les valeurs résiduelles des nacelles immobilisées.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

• Titres de participation

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Ces coûts d'acquisition incluent les droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans.

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et aux perspectives d'évolution de la société. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.

L'essentiel des titres de participation sont évalués par rapport à la quote-part de situation nette détenue, cette approche ne fait pas appel à des hypothèses estimatives sensibles. Concernant Acarlar, les titres de participation ont été évalués selon la méthode des multiples.

• Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont relatives aux créances en comptes courants long terme et aux prêts consentis aux filiales.

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants long terme et les prêts consentis à nos filiales en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants long terme font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

Autres créances

Les comptes courants court terme en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels pertes et gains de change sont comptabilisés en resultat de change.

La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

A compter du le janvier 2023, le Groupe a procédé à une mise à jour de la définition Court Terme / Long Terme des créances et dettes rattachées aux participations dans les filiales. La part court terme est définie par un multiple de l'EBITDA moyen de la filiale (sur trois exercices précédents). La société a ainsi procédé à des reclassements pour refléter ces évaluations (voir Notes 4.2 et 7). Ce changement de définition a eu un impact sur le taux de rémunération des comptes courants et donc sur le résultat financier.

• Actions propres

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des actions propres est inscrite dans la réserve indisponible des capitaux propres.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.

Les stocks de composants et de pièces de rechanges sont dépréciés en fonction de l'antériorité de leur dernière entrée en stock et de leur taux de rotation

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en compte courant faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié.

Conformément à la réglementation ANC n° 2015-05 du 02 juillet 2015 applicable au 01 janvier 2017, les dotations et reprises de provisions pour perte de change sont enregistrées dans les comptes d'exploitations pour les créances et dettes commerciales et dans le résutat financier pour les opérations de nature financières.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, la société détient des ventes à terme de devises traités en position ouverte isolée pour un montant de 2 660K€. Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.9 PROVISIONS

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges (Note 12) ou aux passifs éventuels.

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

• Provision pour garantie

Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement de 2 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifique

• Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés correspondant à une sortie de ressources sans contrepartie.

• Engagements de retraite

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Haulotte a appliqué à compter du ler janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC d'avril 2021.

Haulotte a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Réforme des retraites en France : La promulgation, le 15 avril 2023, de la loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a pour effet de relever progressivement l'âge de départ en retraite à compter du 1er septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030, et d'accélérer l'application de la loi « Touraine » en portant la durée de cotisation à 43 ans à partir de 2027 au lieu de 2035. Cette modification de régime n'a pas d'impact significatif au 31 décembre 2023.

Autres

Les commandes enregistrées à la date de clôture pour certaines des filiales de distribution du Groupe (basées sur les prix de transfert) ainsi que l'évaluation du prix de revient devraient générer une marge négative au moment de leurs livraisons. Haulotte Group SA a constaté dans ses comptes une provision pour pertes à terminaison pour un montant de 865K€ au titre de 2023 contre 3 811K€ en 2022.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.10 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe,
- les ventes directes auprès de certains clients,
- les ventes de pièces détachées,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

• Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.11 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change (sauf ceux relatifs aux créances et dettes commerciales comptabilisées en résultat d'exploitation), les produits et charges d'intérêts sur compte courant, les dividendes, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les éléments non opérationnels et inhabituels dans leur nature et leur occurrence sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Conformément au PCG, le résultat exceptionnel comprend également les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires.

NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 19 mars 2024, aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu au-delà de l'obtention d'un waiver, mentionné en note 1.

Concernant les éléments relatifs à la continuité des financements du groupe, voir la note 13.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Valeurs brutes

En K€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Frais de R&D	37 603	5 177	-	42 780
Logiciels (1)	19 338	628	5 007	14 959
Fonds commercial (1)	168	-	168	-
Frais de R&D Immobilisations incorporelles en cours	14 423	5 439	5 164	14 698
Immobilisations incorporelles en cours	2 814	2 079	644	4 249
Total Immobilisations incorporelles	74 346	13 323	10 983	76 686
Terrains	882	-	-	882
Constructions (1)	2 848	-	233	2 615
Installations générales (1)	15 749	165	7 310	8 604
Matériels et outillages (1)	28 458	1 917	6 864	23 511
Autres immobilisations corporelles (1)	7 210	410	3 788	3 832
Immobilisations corporelles en cours	1780	1 339	1545	1574
Total Immobilisations corporelles	56 926	3 831	19 739	41 018
TOTAL	131 272	17 154	30 722	117 704

Amortissements

En K€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Frais de R&D	24 762	5 533	-	30 295
Immobilisations incorporelles (1)	16 976	1 323	5 007	13 293
Total Immobilisations incorporelles	41 738	6 856	5 007	43 587
Constructions (1)	1 569	67	181	1 454
Installations générales (1)	12 852	554	6 892	6 514
Matériels et outillages (1)	24 251	1834	6 417	19 668
Autres immobilisations corporelles	5 760	488	3 782	2 466
Total Immobilisations corporelles	44 431	2 942	17 272	30 102
TOTAL	86 170	9 798	22 280	73 689

⁽¹⁾ Les principales diminutions s'expliquent pas la cession d'un de nos sites industriel dont la valeur nette comptable s'élève à 1097K€.

Les frais de recherche et développement classés en charges d'exploitation se sont élevés au titre de l'exercice 2023 à 15 619 K€.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute :

En K€	31/12/2022 A	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Titres de participation ⁽¹⁾	67 038	451	-	67 490
Créances rattachées à participation (2)	129 002	140 538	16 117	253 423
Actions propres (3)	13 929	649	663	13 915
Autres immobilisations financières	3 371	277	166	3 482
TOTAL VALEURS BRUTES	213 341	141 915	16 947	338 309

⁽¹⁾ La hausse des titres de participation s'explique par l'acquisition complémentaire de titres de notre fililale H.Argentine suite à une augmentation de capital.

⁽³⁾ Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 913 475 (Voir §4.3)

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Dépréciations Titres de participation (4)	18 140	650	289	18 501
Dépréciations Créances rattachées à part. (5)	29 563	5 113	9 533	25 143
Dépréciations Actions propres (Note 4.3)	7 431	1 668	-	9 099
Dépréciations Autres immob. Financières.	1 181	-	41	1140
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	56 315	7 431	9 863	53 883

TOTAL VALEURS NETTES	157 026	284 426

⁽⁴⁾ Haulotte Group a comptabilisé une dotation complémentaire sur les titres de ses filiales H.Argentine (451K€)et H.Middle East (199K€) et une reprise sur H.Mexique (289K€)

⁽²⁾ L'application de la définition des comptes courants telle que décrit dans la note 2.3 conduit à des reclassements court terme/long terme.

⁽⁵⁾ L'application de la définition court terme/long terme des comptes courants telle que décrit dans la note 2.3 conduit à des reclassements : 4 917K€ de dotations et 1 698 K€ de reprises se rapportent à des reclassements de court terme vers long terme . Ces éléments étaient déjà dépréciés au 31/12/2022.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.3 MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

Туре	En €	2023	2022
	Nombre de titres achetés	210 874	163 588
	Valeur des titres achetés	649 066	616 121
Liquidité	Prix unitaire moyen	3,08	3,77
	Nombre de titres vendus	173 928	149 179
	Valeur de titres vendus origine	663 430	919 176
	Prix de vente des titres vendus	541 897	561 578
	Plus ou moins value	(121 532)	(357 598)
	Nombre de titres annulés	-	-
	Nombre de titres au 31/12	215 070	178 124
	Valeur d'origine des titres au 31/12	731 318	745 682
	Nombre de titres achetés		
	Valeur des titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
Mandat	Nombre de titres vendus		
	Nombre de titres annulés		
	Nombre de titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
	Valeur d'origine des titres au 31/12	13 183 551	13 183 551
	Nombre de titres au 31/12	1 913 475	1 876 529
	Valeur d'origine titres au 31/12	13 914 869	13 929 233
Global	Provision sur titres d'auto contrôle au 31/12*	(9 098 954)	(7 431 304)
	Cours de clôture des titres au 31/12	2,53	3,47

^{*} Sur la base du cours moyen du dernier mois



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.4 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Entreprises	Capital	Taux de	Réserves	Valeur brute des Titres	Avances et	Dividendes	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres (1)	détention	et report à nouveau	Valeur nette	Prêts		Résultat
En K€		00.000/	11.707	des Titres	(20.032)		100 700
Haulotte France Sarl	1046	99,99%	11 307	3 804	(20 912)	-	108 320
69 St Priest - France	16 490	100.000/	1155	3 804	(1.205)		4 116
Telescopelle SAS	37	100,00%	1 155	37	(1 205)	-	70
L'Horme - France	1284			37			92
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	29 670	100,00%	16 655	26 300	25 000	-	72 167
Chine	46 062			26 300			(269)
Haulotte Argentina SA	219	100,00%	(448)	6 420	462	-	4 320
Argentine	(4 491)			-			(4 262)
Haulotte Arges SRL	785	100,00%	13 538	1100	65 399	-	177 870
Roumanie	15 735			1 100			1 421
Haulotte Australia Pty Ltd	-	100,00%	2 501	-	34 254	-	77 463
Australie	1 822			-			(679)
Haulotte Canada	-	100,00%	-	-	9	-	-
Canada	-			-			-
Haulotte Do Brazil Ltda	94	99,98%	(31 686)	201	275	-	19 400
Brésil	(27 977)			-			3 588
Haulotte Digital Support Center	-	95,00%	(610)	-	1 674	-	3
Roumanie	(819)			-			(211)
Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH	30	100,00%	7 041	30	(4 823)	20 000	72 402
Allemagne	8 998			30			1 927
Haulotte Iberica SL	310	98,71%	7 605	3	(6 240)	-	33 308
Espagne	10 480			3			2 565
Haulotte India	55	99,99%	198	62	-	-	4
Inde	271			62			19
Haulotte Japon	32	100,00%	29	46	-	-	-
Japon	75			46			14
Haulotte Italia Srl	100	99,00%	6 346	10	(3 208)	-	43 178
Italie	10 033			10			3 587
Haulotte Mexico SA de CV	1 071	99,99%	(1 378)	1 113	2 909	-	12 611
Mexique	289			289			581
Haulotte Middle East FZE	-	100,00%	984	199	3 510	-	4 294
Emirats Arabes	(2 103)			-			(3 402)
Haulotte Netherlands BV	20	100,00%	1 265	20	949	-	25 128
Pays-Bas	2 059			20			774
Haulotte Polska SP Z.O.O.	92	100,00%	4 055	105	(6 135)	-	21 329
Pologne	5 937			105			1 710
Haulotte Scandinavia AB	9	100,00%	4 538	11	(4 491)	-	30 727
Suède	5 436			11			860
Haulotte Singapore Ltd.	-	100,00%	4 381	-	(1 402)	-	16 997
Singapour	4 320			_			(62)



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Entreprises	Capital	Taux de	Réserves	Valeur brute des Titres	Avances et	Dividendes	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux	détention	et report à nouveau	Valeur nette	Prêts		
En K€	propres (1)		ouveuu	des Titres			Résultat
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	-	100,00%	(4 431)	550	-	-	16 406
Chine	(8 309)			-			(4 718)
Haulotte UK Ltd	1	100,00%	374	2	241	-	15 126
Angleterre	1 319			2			943
Haulotte US Inc	3	100,00%	(62 591)	3	112 503	-	178 381
Etats Unis	(21 728)			-			6 612
Haulotte Vostok	29	100,00%	3 262	80	-	1 153	2 104
Russie	3 319			80			30
Horizon High Reach Limited	534	100,00%	5 539	5 065	-	-	6 885
Argentine	5 358			5 065			(716)
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	100	91,00%	546	300	1 378	-	-
Espagne	516			-			(130)
Haulotte Chile	-	100,00%	1 266	-	-	-	3 648
Chili	1 544			-			297
Horizon High Reach Chile SPA	-	100,00%	(3 700)	5	-	-	2 675
Chili	(3 816)			-			(124)
Acarlar	114	100,00%	1 647	22 024	-	-	17 020
Turquie	5 144			12 024			3 384

⁽¹⁾ Y compris Capital et Résultat

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture sauf pour le Chiffre d'Affaires et le Résultat qui sont convertis au taux moyen. Pour les filiales Haulotte Argentine et Acarlar toutes les données sont converties aux taux de clôture suite à IAS29.

Le montant des cautions et avals sont présentées dans les note 24 et 25.

NOTE 5 - STOCKS

		Stocks au 3	1/12/2023		Stocks au 3	1/12/2022
En K€	Valeur brute	préciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	39 871	(1 005)	38 866	50 909	(640)	50 269
En-cours	2 481	-	2 481	13 475	-	13 475
Produits finis	12 503	(763)	11 740	18 622	(719)	17 903
Marchandises	11 818	(1 207)	10 611	11 600	(1 274)	10 326
TOTAL	66 673	(2 975)	63 698	94 606	(2 633)	91 973

La Baisse des stocks porte essentiellement sur les composants et les en-cours.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 6 - CREANCES CLIENTS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	145 751	145 875
dont créances groupe	133 989	140 929
Dépréciation	(43 093)	(35 571)
dont dépréciation créances groupe	(41 934)	(34 412)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	102 658	110 303

La dépréciation porte essentiellement sur les créances vis-à-vis de nos filiales Haulotte Brésil, Haulotte Shanghai et Haulotte Argentine.

NOTE 7 - ECHEANCE DES CREANCES

Les créances se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à participations	253 423	25 202	-	228 221
Créances clients	145 751	115 639	-	30 112
Autres créances	22 147	19 488	2 659	-

Les autres créances comportent essentiellement des comptes courants à court terme, des créances d'impôts sur les sociétés et de TVA. Les comptes courants à court terme font l'objet de provisions à hauteur de 3 427K€.

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION

En K€	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 046	1 520
Charges d'exploitation	2 046	1 520
Charges financières		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 724	8 391
ECARTS DE CONVERSION ACTIFS	2 194	2 567
Sur les créances	2 152	2 480
Sur les dettes	42	87
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIFS	18 039	20 038
Sur les créances	15 223	18 005
Sur les dettes	156	413
Valorisation instuments financiers Actif	2 660	1 620

Les principales charges constatées d'avance concernent essentiellement des prestations informatiques.

Les produits constatés d'avance concernent des machines et des pièces de rechange.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 9 - CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

9.1 CHARGES À PAYER

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	508	725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 693	38 737
Dettes fiscales et sociales	3 432	2 966
Autres dettes	3 213	523
TOTAL	30 846	42 951

Les autres dettes comportent essentiellement des avoirs à établir sur des pièces de rechange et machines.

9.2 PRODUITS À RECEVOIR

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	19 852	6 676
Autres créances	413	549
Intérêts courus à recevoir	-	-
TOTAL	20 265	7 225

Les créances clients et comptes rattachés comportent principalement des facturations d'interêts de comptes courant envers nos fililales.

Les autres créances comportent des avoirs à recevoir de divers fournisseurs.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

Composition du capital

En €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Nombre de titres	31 371 274			31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13			0,13
Capital social en euros	4 078 265			4 078 265

Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2022	97 326
Dividendes distribués	-
Variations des provisions réglementées	(276)
Résultat de l'exercice	5 668
Subvention d'investissement	(1)
Autres variations	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	102 718



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 11 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale - siège social	Forme	Capital	% détenu
SOLEM 93 Epinay sur Seine – France	S.A.S	477	57,57

Les comptes consolidés sont disponibles au siège de la société Solem.

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€	31/12/2022	Dotations	Utilisations	Reprises devenues sans objet	31/12/2023
Provision pour garantie	2 741	677	547	0	2 870
Provision pour perte de change	1 473	1 583	-	1 473	1 583
Provision pour perte de change sur créances et dettes commerciales	1 094	611	-	1094	611
Provision pour retraite médailles et autres coûts salariaux	2 967	601	48	-	3 519
Autres provisions pour risques et charges*	5 621	150	3 905	633	1 233
TOTAL	13 896	3 622	4 501	3 200	9 817

	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	1 889	1 690
Résultat financier	1 583	1 473
Résultat exceptionnel	150	4 538
TOTAL	3 622	7 701

^{*} La diminution des autres provisions concerne essentiellement une reprise de provision pour pertes à terminaison et une reprise comptabilisée dans le cadre de la reorganisation industrielle de notre site de production de L'Horme sur lequel avait été mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi et une reprise partielle comptabilisées suite à l'arrêt de la cabine de peinture du Creusot.

Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- une table de mortalité INSEE 17-19(En 2022 : INSEE 16-18),
- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique,
- un taux d'actualisation de 3.15 % (En 2022 : 3.45 %),
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers,
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 64 ans pour les ETAM/ouvriers.

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2023, la provision se compose comme suit :

- 3 223 K€ de provisions d'indemnités de départ à la retraite.
- 296 K€ de provisions pour médailles du travail.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 13 - EMPRUNTS

13.1 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En K€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Crédit syndiqué	90 000	10 000	10 000	90 000
Prêts participatifs Relance	-	10 000	-	10 000
Autres emprunts	136 883	5 040	10 236	131 686
Découverts sur crédit syndiqué	30 103	272	2 452	27 924
Autres découverts	4 075	4 120		8 195
Intérêts courus	725	44	262	508
TOTAL	261 786	29 476	22 950	268 312

• Crédit syndiqué :

Au 31 décembre 2023, le crédit syndiqué en vigueur, qui arrive à échéance le 17 juillet 2026, d'une valeur de 130 M€, est utilisé à hauteur de 118M€.

En K€	31/12/2022 li	Net des mouvements de l'exercice sur la igne refinancement	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	En cours au 31 décembre 2023	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2023
Revolving	90 000	-	-	-	90 000	-
TOTAL HORS DÉCOUVERT	90 000	-	-	-	90 000	-
Découvert	30 103			(2 180)	27 924	12 076
Intérêts courus	183			(35)	148	
TOTAL	120 287	-	-	(2 215)	118 072	12 076

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué signé en 2019 et du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) signé en 2022, aucune sûreté réelle n'a été demandée par le pool bancaire. Ces deux lignes prévoient cependant un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toute la durée des contrats.

Un certain nombre de ratios sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autres.

• Club deal financement d'actif :

- Cet emprunt a été souscrit en juillet 2021 auprès de certaines banques du pool de crédit syndiqué. Au 31 décembre, le capital restant dû s'établit à 8 M€. Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué.

• Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :

- Le 28 juin 2022, Haulotte a obtenu de l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France un Prêt Garanti par l'Etat de 96 M€,
- En avril 2023, le Groupe a choisi d'amortir sur 5 ans le remboursement,
- En Juin 2023, un montant complémentaire de 2 M€ a été obtenu sur le PGE,
- Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué sur une tranche de 81 M€ de ce PGE.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

• Prêt Participatif Relance (PPR):

Durant l'année 2023 le groupe a souscrit pour 10M€ de Prêt participatif Relance. Ces prêts à taux fixe seront remboursés sur une durée totale de 8 ans (incluant une période de 4 ans de différé d'amortissement).

• Suivi des ratios financiers :

Le Groupe n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble de ses ratios bancaires pour la période de décembre 2023 et partiellement pour juin 2024, il a soumis une nouvelle demande de waiver pour ces 2 périodes, acceptée par le pool bancaire, en date du 12 mars 2024.

13.2 ECHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Les emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2023 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	268 312	229 981	29 224	9 107
Dont Emprunts Crédit syndiqué	90 000	90 000	-	-
Dont Autres emprunts	141 686	103 355	29 224	9 107
Dont Découverts Crédit syndiqué	27 924	27 924	-	-
Dont Autres découverts	8 195	8 195	-	-
Dont Intérêts courus	508	508	-	-

Les dettes pour lesquelles un waiver a été obtenu (voir précédemment) ont été classées à moins d'un an.

NOTE 14 - ECHEANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2023 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	60 529	60 529		
Dettes fiscales et sociales	8 290	8 290		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	58 210	56 809	1 402	
Dont comptes courants		53 590	1 402	

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	France	Export	Total
Vente de matériel de manutention et de levage	59 051	242 593	301 643
Vente de services	2 501	16 063	18 564
TOTAL	61 552	258 655	320 207

NOTE 16 - TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/2023	31/12/2022
Transfert de charges notes débits	178	194
Transfert de charges liés à des remboursements d'assurance	451	655
Transfert de charges liés à des remboursements de charges sociales sur années antérieures	75	108
Transfert de charges liés à des reclassements de charges d'exploitation en exceptionnel	873	1 007
TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 576	1 965

NOTE 17 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits - gains de change sur opérations commerciales	1748	3 362
Autres produits	12 836	5 663
TOTAL DES PRODUITS	14 584	9 025
Autres charges - pertes de change sur opérations commerciales	3 005	1 533
Autres charges	2 796	17 978
TOTAL DES CHARGES	5 801	19 511
TOTAL	8 783	(10 485)

Les autres produits sont principalement composés des redevances de brevets, de technologies et marques facturés à nos usines étrangères.

Les autres charges sont principalement des redevances de logiciels auprès de nos fournisseurs. La baisse des autres charges s'explique par un abandon de créances de notre filiale chinoise en 2022.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 19 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER

19.1 RÉSULTAT FINANCIER

En K€			31/12/2023	31/12/2022
Provisions des titres et créances rattachées à d	es participation	S	6 873	(4 252)
Provisions des autres prêts			41	(69)
Dividendes reçus			21 153	99 131
Intérêts de comptes courants			18 653	4 775
Intérêts d'emprunts, découverts et commission	ns sur prêt		(10 522)	(3 421)
Résultat de change : gains, pertes, variation	de provisions		(3 184)	1 289
Le détail par devises est le suivant :	USD	(814)		
	GBP	131		
	AUD	(2 096)		
	Autres	(404)		
_		(3 184)		
Provisions des actions propres*			(1 668)	(2 205)
Produit des valeurs mobilières de placement			5	(2)
Perte sur Créances rattachées a participation			-	-
Intérêts de retard et escomptes			(587)	30
Frais et produits financiers sur Swap			-	-
TOTAL			30 764	95 276
* Voir 6 4 3				

^{*} Voir § 4.3

19.2 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

- W0	Charges	Produits	Charges	Produits
En K€	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Amendes et pénalités	10	-	5	-
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	150	4 538	4 667	2 608
Autres charges/produits exceptionnels(2)	1047	563	2 173	546
Résultat de cession des immo. Corporelles (3)	1 198	5 003	23	5
Résultat de cession des immobilisations financières	-	-	-	-
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement et actions propres	122	-	358	-
Amortissements exceptionnels	-	2	-	1
Amortissements dérogatoires	1	277	1	72
Transferts de charges	-	8	-	-
TOTAL	2 528	10 390	7 227	3 232

⁽¹⁾ La diminution est essentiellement liée à la reprise de provision NRV

⁽²⁾ Les charges exceptionnelles sont essentiellement liées à la reprise de la provsion comptabilisé dans le cadre de la reorganisation industrielle de notre site de production de L'Horme comme d'écrit dans la note 12.

⁽³⁾ L'augmentation des produits s'explique par la vente de notre site de production à L'Horme

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 20 - REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	Résultat avant IS	IS	Résultat après IS
Résultat courant	(6 203)	4 009	(2 194)
Résultat exceptionnel	7 862	-	7 862
TOTAL	1 659	4 009	5 668

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.

Le produit d'impôt qui a été rattaché au résultat courant provient majoritairement du Crédit d'Impôt Recherche.

NOTE 21 - SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Base	Impôt différé
Charges comptabilisées non déductibles fiscalement		
Participation des salariés		
Organic	466	116
Dépréciation des stocks	1 918	480
Dépréciation des créances clients	1 135	284
Provision pour retraite	3 223	806
Produits latents taxés et non constatés en résultat	15 380	3 845
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	22 122	5 530

Haulotte Group SA en tant que tête d'intégration fiscale dispose de déficits reportables pour 135 708 K€:

- 28 851 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2011,
- 24 549 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2012,
- 1792 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2013,
- (6 170) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2014,
- (3 654) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2015,
- (363) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2016,
- 1978 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2017,
- 2 020 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2018,
- 2 520 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2019.
- 44 019 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2020.
- 13 694 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2021.
- 11 162 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2022.
- 15 309 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2023.

NOTE 22 - INTEGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2023 les sociétés Haulotte France et Télescopelle.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 23 - SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 1 198 K€ à la charge de la société pour l'exercice écoulé, contre 739 K€ en 2022. Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote-part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 ENGAGEMENTS LIÉS AU CRÉDIT-BAIL

Poste du bilan (K€)	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements (2)		Valariu matta
		exercice	cumulées	Valeur nette
Autres immobilisations corporelles	15 821	619	1 925	13 897
TOTAL	15 821	619	1 925	13 897

⁽¹⁾ Prix de revient.

⁽²⁾ Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

Posts du bilan (KC)	redevances payées		red	redevances restant à payer				
Poste du bilan (K€)	exercice c	umulées ju	squ'à un an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	résiduel (1)	
Autres immobilisations corporelles	1 534	5 008	1 525	5 640	5 051	12 216	68	
TOTAL	1 534	5 008	1 525	5 640	5 051	12 216	68	

⁽¹⁾ Selon contrat.

24.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Garanties données aux organismes financiers sur des solutions de financement clients :

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement soit une vente à crédit, soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

- Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers,
- Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques,
- Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée,
- Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- de 1 an	4 596	6 093
+ de 1 an	15 470	16 211
TOTAL	20 065	22 304

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- de l an	-	8
de 1 an à 5 ans	-	-
5 ans et plus	-	-
TOTAL	-	8

Garanties données sur financement export (part non assurée)

Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le groupe donne alors une contregarantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert. A fin décembre 2023, cet engagement se monte à 271 KEUR (contre 573 KEUR à fin décembre 2022).

Autres engagements

Il s'agit de cautions données par la société à des fournisseurs :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- de 1 an	10	10
TOTAL	10	10

Il s'agit de cautions données par la Société à des clients :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
- de l an	124	133
TOTAL	124	133

NOTE 25 - ENGAGEMENTS REÇUS

En K€	31/12/2023	31/12/2022			
Engagement reçu de Télescopelle, bénéficiaire	1 450	1 450			
d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune					



ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 26 - EFFECTIF MOYEN

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	259	276
E.T.D.A.M.	143	146
Ouvriers	197	198
TOTAL	599	621

NOTE 27 - EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars américain, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars américain.

Créances (nettes de dépréciations), dettes, positions de trésorerie et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change

Devises								
AUD	SEK	GBP	USD	PLN	RMB	TRY	INR	Autres
36 375		7 399	199 903					
<i>36 375</i>		7 398	197 706					
		7	2 196					
3 358	12	442	10 531	235				
81	4 555	6 660	9 475	6 135				
81	4 555	6 660	5 605	6 135				
		-	3 870					
-	-	-	1 886	-	-			
3 728			3 419		3 417	300	688	
	36 375 36 375 3 358 81 81	36 375 36 375 3 358 12 81 4 555 81 4 555	36 375 7 399 36 375 7 398 1 3 358 12 442 81 4 555 6 660 81 4 555 6 660	AUD SEK GBP USD 36 375 7 399 199 903 36 375 7 398 197 706 1 2 196 3 358 12 442 10 531 81 4 555 6 660 9 475 81 4 555 6 660 5 605 - 3 870	AUD SEK GBP USD PLN 36 375 7 399 199 903 - 36 375 7 398 197 706 - - 1 2 196 - - - 3 358 12 442 10 531 235 81 4 555 6 660 9 475 6 135 81 4 555 6 660 5 605 6 135 - 3 870 - - 1 886 -	AUD SEK GBP USD PLN RMB 36 375 7 399 199 903 - - - 36 375 7 398 197 706 1 2 196 -	AUD SEK GBP USD PLN RMB TRY 36 375	AUD SEK GBP USD PLN RMB TRY INR 36 375

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation.

⁽²⁾ Positions de trésorerie

⁽³⁾ Dettes financières, dettes d'exploitation, autres.

⁽⁴⁾ Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools risque mentionnés au pragraphe 23.2



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi CS 30259 - 69287 LYON CEDEX 02 11 rue de Laborde 75008 Paris

A l'Assemblée générale de la société Haulotte Group SA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haulotte group SA relatifs à l'exerciceclos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION, DES CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS ET DES CRÉANCES CLIENTS GROUPE

Risque identifié

La société Haulotte Group SA détient les titres des sociétés du groupe et exerce une activité de production. Dans le cadre du développement du Groupe, elle est amenée à procéder à des avances de trésorerie pour le financement de ses filiales. Elle vend par ailleurs du matériel aux filiales de commercialisation et réalise des prestations de services pour l'ensemble du Groupe.

Les titres de participation, les prêts, les créances rattachées aux participations et les créances clients groupe au 31 décembre 2023 représentent des postes significatifs du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances rattachées aux participations et les créances clients groupe sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation au regard de leur caractère recouvrable.

Tel qu'indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres des filiales est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice, des prévisions d'activité des entités concernées et ou la méthode des multiples d'EBITDA pour les titres Acarlar. Ces éléments servent aussi de base pour l'évaluation du caractère recouvrable des créances rattachées aux participations et créances clients groupe.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas soit à des éléments historiques (capitaux propres), soit à des éléments comparables (EBITDA de sociétés comparables) soit à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entrainer une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel. Compte tenu de leurs montants significatifs, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées aux participations, créances clients groupe et provisions pour risques constitue un point clé de notre audit. Leur correcte évaluation est en effet déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Haulotte Group SA.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction repose sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffres utilisés et, selon les titres concernés, à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante
- Pour les évaluations reposant sur une méthode des comparables : Examiner la cohérence des sociétés comparables retenue avec le support de nos spécialistes
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le comité exécutif.
 - vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes notamment compte tenu du contexteinflationniste ;

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Enfin, nous avons apprécié les informations communiquées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.



SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

ÉVALUATION DES STOCKS

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les stocks représentent une valeur nette de 63 698 milliers d'euros pour une valeur brute de 66 673 milliers d'euros dont 39 871 milliers d'euros au titre des matières premières, 2 481 milliers d'euros au titre des en-cours de production, 12 503 milliers d'euros au titre des produits finis et 11 818 milliers d'euros au titre des marchandises.

Comme énoncé dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes statutaires, les matières premières sont valorisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et le coût des stocks de produits finis et d'en-cours de production incorpore les charges directes et indirectes de production sur la base d'une capacité normale d'exploitation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur nette de réalisation, correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales de marché diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, devient inférieure à la valeur comptable des stocks.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces stocks est un point clé de notre audit dans la mesure où le contexte inflationniste actuel entraine une incertitude sur la valorisation des matières premières et les difficultés d'approvisionnement allongent les délais de production.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne, en apprécier la conception et tester l'efficacité des contrôles clés mis en place par la société portant sur la valorisation des différentes catégories de stocks;
- Apprécier la correcte valorisation des matières première
 - Analyse de la cohérence de l'évolution de leur coût unitaire moyen pondéré par rapport à l'année précédente et à l'évolution des coûts d'achats,
 - Tests de détail portant sur une population étendue;
- Apprécier la conformité, avec les principes comptables applicables, de la nature des coûts directs et indirects de production pris en compte pour la valorisation des encours de production et des produits finis;
- Apprécier la correcte valorisation des produits en cours et produits finis
 - Analyse des coûts directs et indirects réels de production après exclusion des impacts éventuels de la sous-activité;
 - Tests de détail portant sur une population étendue ;
- Vérifier l'exactitude du calcul de la dépréciation au titre des différentes catégories de stocks en application des règles groupe et vérifier l'absence de dépréciation additionnelle requise sur la base des marges effectivement réalisées par la société en période subséquente dans le cadre de la vente des en-cours et des produits finis;
- Vérifier l'absence de litiges portant sur les prix pratiqués par les fournisseurs de composants pouvant impacter significativement la correcte valorisation des stocks.

Nous avons, par ailleurs, apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.4 et 5 «Stocks» de l'appexe



SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

APPRÉCIATION DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Risque identifié

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme mentionné dans la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes sociaux, le Groupe n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble de ses ratios bancaires pour la période de décembre 2023 et partiellement pour juin 2024, il a soumis une nouvelle demande de waiver pour ces deux périodes, acceptée par le pool bancaire, en date du 12 mars 2024.

Tel que mentionné dans la note 13 «Emprunts» de l'annexe aux comptes annuels, l'endettement financier au 31 décembre 2023 s'élève à 268,3 millions d'euros, dont 117,9 millions d'euros liés au contrat de crédit syndiqué avec une échéance de remboursement en 2026 et 150,4 millions d'euros liés à d'autres dettes et découverts bancaires auprès d'établissements financiers. La trésorerie disponible est de 17,6 millions d'euros.

Compte tenu:

- de la structure d'endettement du Groupe et de son horizon de remboursement,
- de la situation de trésorerie de Haulotte Group SA au 31 décembre 2023,
- des hypothèses retenues par la direction en matière de perspectives d'activité et des projections de flux de trésorerie correspondants,

La Direction estime avoir le niveau de trésorerie suffisant pour assurer la continuité de son activité et de celle de ses filiales.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, compte tenu des conditions attachées à l'endettement du Groupe, des estimations et des jugements importants de la Direction concernant les perspectives d'activité et de flux de trésorerie correspondantes.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidités du Groupe au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes.

Nos travaux ont notamment consisté à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et prendre connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement.

Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers business plans réalisés sous le contrôle de la Direction et approuvés par le Comité Exécutif.

Nous avons également apprécié leur caractère raisonnable par rapport aux réalisations passées et aux premières réalisations du début d'exercice 2024 en lien avec le contexte économique et financier du secteur de la fabrication de matériel de levage et de manutention, avec une appréciation particulière des actions menées et engagées par la direction pour répondre aux enjeux économiques de la période.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations figurant en note 1 «Faits caractéristiques», en note 2 « Méthodes et principes comptables », en note 13 « Emprunts » et en note 3 « Evènements postérieurs à la clôture ».



SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.



SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA par votre assemblée générale du 28 mai 2015 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la ving-sixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;



SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'auditun rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 30 avril 2024, Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BM&A
Matthieu Moussy	Pascal Rhoumy

